



L'Echo des Iles

Infos pratiques

Coordonnées de la mairie :

Adresse : 22, route de Reignier

Tél. : 04 50 25 51 87

E-mail général : mairie@arenthon.fr

E-mail service urbanisme : urbanisme@arenthon.fr

site : www.arenthon.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h00 - 11h30

Mardi : 14h00 - 18h00

Mercredi : 8h30 - 11h30 et 14h00 - 17h00

Jeudi : 14h00 - 19h00

NOUVEAU : Horaires du service urbanisme :

Lundi : 9h00 à 11h30

Mardi : 14h00 à 18h00

Jeudi : 14h00 à 18h00

LE MAIRE ET LES ADJOINTS

SONT DISPONIBLES SUR RENDEZ-VOUS.

Service Enfance Jeunesse et Sports :

Téléphone : 04 50 25 51 83

ou jeunesse-sport@arenthon.fr

Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) :

1, place Andrevetan

74800 Roche Sur Foron

Tél. : 04 50 03 39 92

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h00

Astreintes Eau et Assainissement :

Service Eau-Assainissement de la CCPR :

Durant les heures de bureau :

04 50 03 39 92

En dehors des horaires d'ouverture :

04 26 83 43 70

Syndicat des Rocailles-Bellecombe :

Tél. 04 50 95 71 63

Astreinte Assainissement Rocailles-Bellecombe :

Tél. 06 77 04 19 50



Retrouvez la vie de la commune sur
www.arenthon.fr et maintenant **Facebook !**



Le mot de M^{me} Le Maire

Arenthonnaises et Arenthonnais,

MERCI !

Merci à tous ceux qui nous ont fait confiance lors des élections municipales de mars 2020.

Merci à vous tous qui avez œuvré au cours de la crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée.

Merci aux couturières bénévoles qui ont confectionné les masques distribués à tous les plus de soixante ans de la commune.

Merci à vous qui avez montré un très bel élan de solidarité, particulièrement l'association des jeunes d'Arenthon qui a procédé à la distribution des masques.

Merci à nos enseignants et au personnel communal qui ont su organiser l'accueil des enfants des soignants au plus fort de la crise, puis l'accueil d'un maximum d'élèves à l'école, lorsque cela a été possible.

Merci à nos commerçants qui ont accueilli la population pour leur fournir les produits de première nécessité durant cette période difficile.

En mars dernier, vous vous êtes rendus aux urnes pour désigner votre Conseil Municipal pour les six prochaines années, c'est une grande majorité d'entre vous qui nous a fait confiance et croyez que nous allons tout faire pour vous donner satisfaction et mériter cette confiance.

Notre souhait désormais consiste à ce que les dix-neuf personnes qui ont été élues travaillent à l'unisson, pour le bien de tous et dans l'intérêt général.

Ce mandat a débuté dans des circonstances inédites ; durant trois mois, les dossiers ont été suspendus, ainsi que les travaux en cours, mais nous avons maintenu un lien, avec la population, notamment les plus fragiles.

Aujourd'hui, les travaux d'agrandissement du parking face à l'auberge et la mise en accessibilité de la mairie sont terminés, ceux de la vélo-route Léman-Mont Blanc, sont sur le point d'être achevés également.

Je voudrais terminer ce mot par cette citation :

« Et si au lieu d'attendre le pire, vous vous attendiez au meilleur ? »

Bonne rentrée,

Chantal Coudurier, Maire



Vie communale

Nouvelle équipe

Depuis le 25 mai 2020, la municipalité du mandat 2020-2026 a été mise en place avec la réélection de M^{me} Chantal COUDURIER élue Maire, M. Damien PAULME 1^{er} adjoint, M^{me} Colette BOËX 2^{ème} adjoint, M. Philippe COURTIN 3^{ème} adjoint et M^{me} Amandine COLLOMB 4^{ème} adjoint. Nous vous présentons ici l'équipe au complet. Vous trouverez ici également les membres de chaque commission comme délibéré le 8 juin 2020.

De gauche à droite :

Anis HEMISI, Céline BOURGEOIS, Roland PIOUTAZ, Benoît DUNAND, Lise MISSILLIER, Amandine COLLOMB (4^{ème} adjointe), Philippe COURTIN (3^{ème} adjoint), Jean-Pierre LE JONCOUR, Chantal COUDURIER (Maire), Sébastien GAILLARD, Damien PAULME (1^{er} adjoint), Gaëtan VELLUZ, Colette BOEX (2^{ème} adjointe), René DECARROUX, Annick LASSUS, Michaël FLOQUET, Valérie GAUDERON, Brigitte CAUL-FUTY, Lisa PEQUIGNOT



Arenthon
en Vie

Nous tenons à remercier les électeurs, de nous avoir accordé 33.66 % des suffrages, qui nous ont permis d'obtenir 3 sièges au sein du conseil municipal. Bien sûr, nous aurions aimé remporter ces élections, pour pouvoir mettre en application nos idées et nos projets. En effet, comme nous l'avions dit durant la campagne, nous craignons que les choses n'avancent pas comme elles le devraient : la commune se doit d'apporter à ses habitants les services et la qualité de vie qu'ils sont en droit d'attendre.

Cependant, nous nous engageons à siéger au conseil municipal, pour défendre avec force et détermination nos points de vue.

Nous avons eu la satisfaction de pouvoir participer aux commissions qui nous intéressaient, et nous pourrions ainsi participer activement à l'élaboration des projets. Aujourd'hui, le dialogue fonctionne relativement bien avec les autres conseillers, les adjoints, et Madame la Maire.

Le conseil municipal n'a pas encore abordé plusieurs dossiers importants, et nous espérons sincèrement que nos avis compteront et que nous arriverons à orienter les décisions dans la bonne direction. Nous nous positionnerons à chaque fois en fonction de nos convictions, en restant fidèle aux idées fondatrices du programme de la liste Arenthon en Vie.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente fin d'année.

Roland Pioutaz – Céline Bourgeois – Benoit Dunand

Commissions municipales avec CCAS

FINANCES	AMÉNAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE	URBANISME PLU AOS	TRAVAUX BÂTIMENTS	VOIRIE RUISSELLEMENT	ENVIRONNEMENT AGRICULTURE MOBILITÉ	ÉCOLE JEUNESSE SPORTS	SOCIAL (crèche, MARPA)	CULTURE BIBLIOTHÈQUE	VIE ASSOCIATIVE ANIMATION	COMMUNICATION/ BIEN VIVRE ENSEMBLE	APPEL D'OFFRES	COMMISSION CONTROLE LISTES ÉLECTORALES	CCAS
Responsable : Chantal COUDURIER	Responsable : Philippe COURTIN	Responsable : Philippe COURTIN	Responsable : Damien PAULME	Responsable : Damien PAULME	Responsable : Colette BOEX	Responsable : Amandine COLLOMB	Responsable : Brigitte CAUL-FUTY	Responsable : Annick LASSUS	Responsable : Amandine COLLOMB	Responsable : Colette BOEX	Titulaires : 1- Chantal COUDURIER	Céline BOURGEOIS	Présidente : Chantal COUDURIER
Colette BOEX	Colette BOEX	Colette BOEX	Colette BOEX	Philippe COURTIN	Philippe COURTIN	Benoît DUNAND	Amandine COLLOMB	Colette BOEX	Brigitte CAUL-FUTY	Brigitte CAUL-FUTY	2- René DECARROUX	René DECARROUX	Amandine COLLOMB
Philippe COURTIN	Céline BOURGEOIS	Céline BOURGEOIS	Philippe COURTIN	René DECARROUX	Michaël FLOQUET	Sébastien GAILLARD	Annick LASSUS	Valérie GAUDERON	Benoît DUNAND	Benoît DUNAND	3- Sébastien GAILLARD	Annick LASSUS	Brigitte CAUL-FUTY
René DECARROUX	Brigitte CAUL-FUTY	René DECARROUX	René DECARROUX	Michaël FLOQUET	Annick LASSUS	Valérie GAUDERON	Lisa PEQUIGNOT	Valérie GAUDERON	Michaël FLOQUET	Valérie GAUDERON	4- Damien PAULME	Jean-Pierre LE JONCOUR	René DECARROUX
Sébastien GAILLARD	Sébastien GAILLARD	Roland PIOUSAZ	Benoît DUNAND	Lise MISSILLIER	Lise MISSILLIER	Gaëtan VELLUZ	Lisa PEQUIGNOT	Sébastien GAILLARD	Sébastien GAILLARD	Lise MISSILLIER	Suppléants : 1- Céline BOURGEOIS	Roland PIOUSAZ	Michaël FLOQUET
Gaëtan VELLUZ	Anis HEMISSI	Gaëtan VELLUZ	Anis HEMISSI	Roland PIOUSAZ	Roland PIOUSAZ	Roland PIOUSAZ	Roland PIOUSAZ	Lisa PEQUIGNOT	Lisa PEQUIGNOT	Lisa PEQUIGNOT	2- Jean-Pierre LE JONCOUR	Roland PIOUSAZ	Roland PIOUSAZ
	Jean-Pierre LE JONCOUR	Jean-Pierre LE JONCOUR	Jean-Pierre LE JONCOUR						3- Gaëtan VELLUZ	3- Gaëtan VELLUZ			Externes : Monique AGNIER
	Lise MISSILLIER	Lise MISSILLIER	Roland PIOUSAZ										Louis ANTHOINE
	Gaëtan VELLUZ	Gaëtan VELLUZ											Danielle GEROUDET
													Brigitte RODET
													Jacques VERDEL
													Annie VOLLET



La Mairie offre des masques en tissu

La Mairie propose des masques en tissu aux habitants de la commune. Les masques fabriqués sont des masques « grand public » destinés aux particuliers, confectionnés avec une double épaisseur de tissu et des attaches élastiques.

Vous pouvez récupérer les masques en Mairie durant les horaires d'ouverture avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

La distribution est gratuite dans la limite des quantités disponibles. Nous vous rappelons que le port de masque ne dispense pas d'une application stricte des gestes barrières.

Depart à la retraite M^{me} Biolluz

Michèle,

Après exactement 20 ans d'excellents services auprès de notre Commune, M^{me} Michèle Biolluz a quitté la Mairie au mois de février dernier.

Seule secrétaire de Mairie pendant une douzaine d'années, M^{me} Biolluz s'est ensuite spécialisée en urbanisme. Elle a géré également la partie administrative de l'organisation des élections. M^{me} Biolluz a été pour ses collègues et les équipes municipales successives un véritable guide. Un guide qui écoute, qui accompagne et qui enseigne.

Sympathie, patience, compétences sont quelques-unes des nombreuses qualités de M^{me} Biolluz, que vous êtes certainement beaucoup à avoir pu apprécier également.

Michèle, nous te remercions infiniment pour tout le travail accompli au sein de notre commune. Nous te souhaitons une bonne continuation, dynamique, drôle et pleine de beaux moments.

Merci encore Michèle.



Un aurevoir en chanson

Boîte à idées

Vos idées sont notre action !

Une idée, une suggestion... vous avez la parole. Dans l'objectif de vous faire participer à la vie du village et recueillir les préoccupations de tous, la municipalité vous propose de partager vos idées et remarques.

Il n'y a pas d'âge limite pour nous écrire : cela concerne tous nos habitants, jeunes et moins jeunes.

Vous pouvez déposer vos suggestions à la mairie, pendant les heures d'ouverture, directement sur le cahier à idées. Si vous n'êtes pas disponible aux heures d'ouverture, déposez votre papier dans la boîte extérieure, par mail à l'adresse mairie@arenthon.fr ou sur notre page Facebook (bientôt disponible).

L'équipe municipale prendra connaissance de tous les messages et toutes les idées seront étudiées.

Nous vous remercions toutes et tous à l'avance pour votre participation.



La salle paroissiale devient communale

Dans la lignée de la pensée de son fondateur l'abbé Bosson, l'Association paroissiale a cédé la salle paroissiale à la Commune.

Et c'est l'occasion de se remémorer la belle histoire de cette salle.

C'est vers 1950 que l'abbé de la paroisse, Monsieur Bosson, très ouvert d'esprit, lance le projet de création d'une salle de théâtre pour la troupe de la paroisse d'Arenthon. Une salle qui faisait défaut aux Arenthonnais obligés de se déplacer jusqu'à la salle de Scientrier.

Fédérateur, l'abbé motive les jeunes et moins jeunes du village pour construire cette salle. De la fabrication des moellons au pont de Foron aux Chars à la fourniture du bois de la charpente, de nombreux bénévoles Arenthonnais en majorité, répondent présents pour aider l'abbé visionnaire. Hélas, il n'a pu profiter de cette salle bien longtemps car il a dû quitter la paroisse dès 1958.



Inauguration de la salle paroissiale vers 1955. M. l'abbé Bosson est dans le pulic, l'abbé Rosnoble est invité et fait un discours

C'est donc en 1958, l'abbé Ravel, doté lui aussi d'une grande bienveillance, qui poursuit le projet. Dans les années 60, en plus des activités théâtrales, la salle de l'actuelle cuisine a aussi servi temporairement comme salle de catéchisme.

Au début des années 70, le Concile des Evêques décide que les messes seront désormais en français, et non plus en latin, et que les chants sont acceptés. L'abbé Ravel accepte également que les chants de la chorale soient accompagnés à la guitare. Un petit groupe de musiciens, composé de jeunes du village et des communes aux alentours, s'installe bientôt dans la salle paroissiale, à la place de l'actuelle chaufferie, pour répéter des musiques liturgiques. Ce petit groupe devenu « Orchestre Aube », foulera les scènes de Haute-Savoie et d'ailleurs pendant près de 20 ans, toujours en répétant leurs partitions, plus liturgiques du tout, à la salle paroissiale. Les

portes de la salle s'ouvrent aussi pour partager vin chaud et rissoles après les messes de minuit.

Vers 1975, une première rénovation supprime le sol incliné de la salle et les sanitaires sont ajoutés.

Vers 1980, une deuxième rénovation de la salle est entreprise avec toujours une participation importante de nombreux bénévoles dont les jeunes d'Arenthon pour les peintures, les tables, les portes tout comme le chauffage rénové gracieusement par une famille du village. La fresque de M. Georges Hermann, artiste peintre à la Roche, qui représente le cœur du village au-dessus de la scène est rénovée par M. Martine Agnier.

A cette époque, la salle paroissiale accueille de nombreuses manifestations :

L'Association Paroissiale organise des soirées choucroute, sauce coffe, filets de perches qui permettent de financer le changement des bancs de l'église puis sa rénovation dans les années 90.

Les bals de l'Association des Jeunes d'Arenthon rassemblent jusqu'à 600 personnes !

De nombreux événements privés - vins d'honneur de mariage, soirées d'anniversaire- y prennent place.

Le « Club Fripounet » et d'autres associations (Mer&Montagne, ...) accueillent leurs manifestations. Des troupes de théâtre et les élèves de l'école d'Arenthon font également des représentations notamment grâce à l'Association des Parents d'Elèves du village. Et c'est aussi une des scènes préférées de notre prestidigitateur arenthonnais.

Bien difficile de ne rien oublier vu toutes les manifestations qui ont été abritées dans cette salle. Et toutes nos excuses aux organisateurs de manifestations que nous n'avons pu toutes citer.

Nous sommes nombreux à partager des souvenirs de la vie d'Arenthon dans cette salle.

Avec un tel héritage, la Commune souhaite poursuivre cette belle histoire et dédier cette salle à la culture et à la vie sociale du village. Dans un premier temps, la salle doit être mise aux normes de sécurité actuelles pour pouvoir de nouveau accueillir de nouvelles manifestations.



Remise des clefs de la salle paroissiale le 19 juin 2020

Aménagements des abords de la Mairie et extension des parkings de la Maison comunale A. Velluz



Amenagement des abords de la Mairie

Les travaux d'aménagement des abords de la Mairie pour faciliter son accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'extension des parkings de la Maison communale A. Velluz sont terminés.

Malgré une durée de travaux plus longue que prévue à cause du confinement, nous espérons que ce nouvel agencement fonctionnel et attractif sera apprécié par les usagers.

L'ensemble des subventions obtenues pour ces travaux n'étant pas encore connu, nous vous communiquerons le coût réel de ces travaux lors de la prochaine édition de l'Écho des lles.



Absorption naturelle des eaux de ruissellement et accès piétons depuis le nouveau parking



Extension du parking pour la Maison communale Alain Velluz

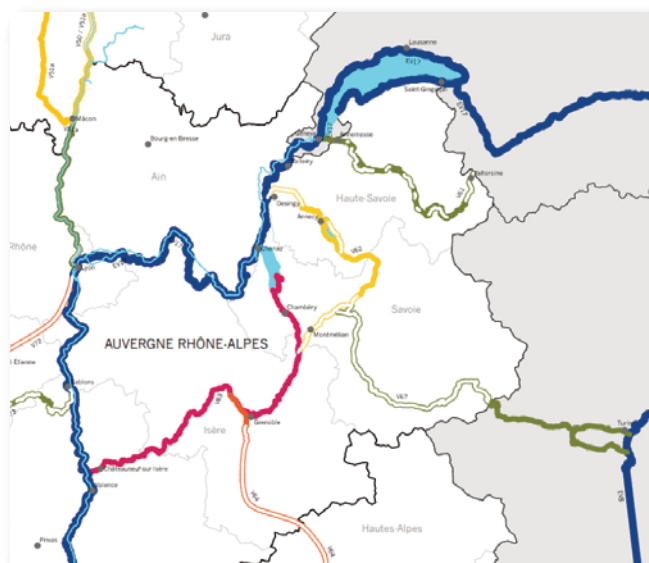
La Véloroute Léman-Mont-Blanc

Le tronçon d'Arenthon sur La Véloroute Léman-Mont-Blanc est finalisé !

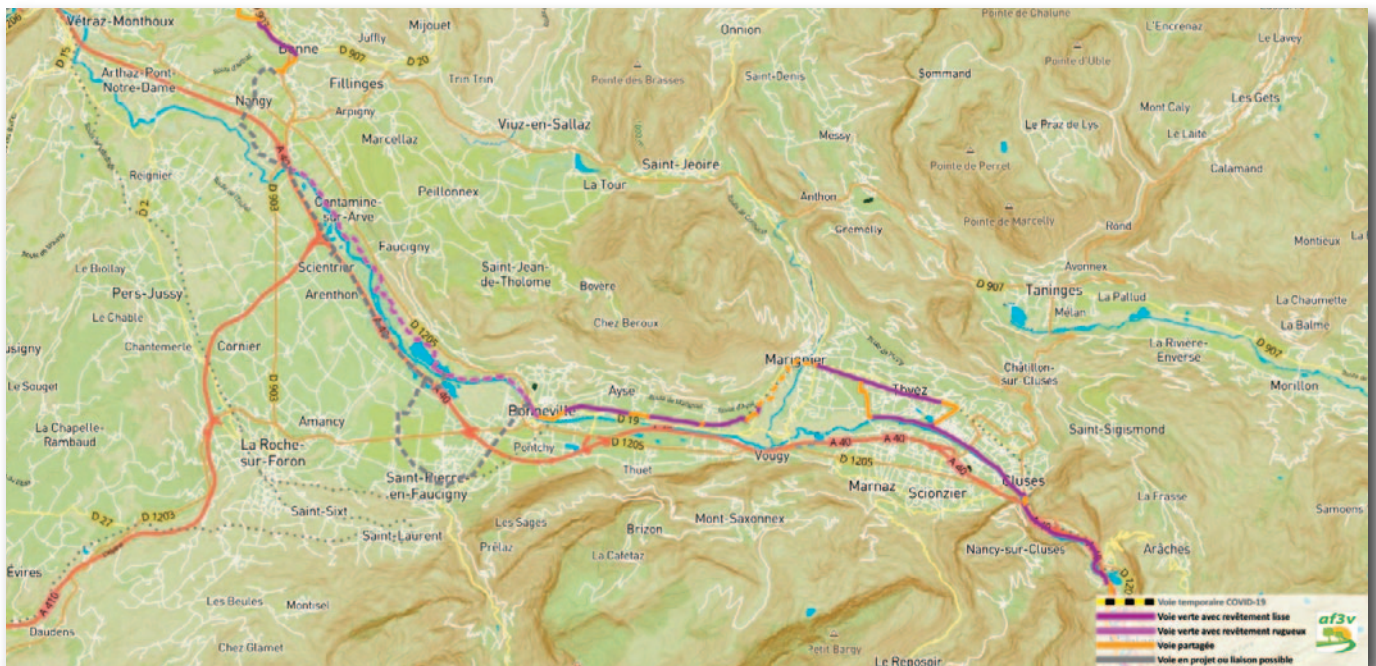
Vous pouvez désormais rejoindre la Papeterie à partir du Chef-Lieu, et inversement, sur une belle véloroute goudronnée en toute sécurité, à pied ou à vélo.

Une véloroute est le tracé d'un réseau structurant d'itinéraires nationaux dont l'objectif est de relier les villes principales et les régions françaises. Ces tracés n'ont pas une vocation de transport locaux mais bien de déplacements régionaux, principalement touristiques. La dernière carte du schéma national des véloroutes comporte plus de 25 000 km d'itinéraires.

Notre commune est traversée par la V61, reliant Genève et l'Eurovélo 17 (La Via Rhôna) à



Vallorcine. Le tracé déterminé en février 2019 est le résultat d'un compromis entre la Commune, le Conseil départemental et les associations concernées par la mobilité douce de Haute- Savoie.



Etudiée par la Société ProfilEtude (maître d'œuvre) pour son tracé arenthonnais, un appel d'offres a été lancé en 2019. L'entreprise Eiffage a été retenue pour réaliser ces travaux. Au lendemain du confinement, les travaux ont commencé pour aménager la voie bordant l'A40 entre la limite de la Commune avec Scientrier et la Papeterie, avec des accès au Chef-Lieu, aux Rochs et aux Chars. Financé par le Département de la Haute-Savoie (80 %), l'Etat français et la Commune d'Arenthon, la véloroute sera prolongée sur les communes de Saint-Pierre en Faucigny à l'automne 2020 et sur Scientrier en 2021.



Ré-aménagement des passerelles sur le Foron et sur le Nant de Sion



Véloroute accès Les Rochs direction Scientrier



Véloroute accès Chef Lieu - Chemin des sablons



Véloroute accès les Rochs direction Les Chars



Véloroute accès aux Chars - Chemin de Maclenay



INSCRIVEZ-VOUS !

De nombreux livres fraîchement sélectionnés
par vos bibliothécaires vous attendent !

*** Romans *** BD *** Albums *** Documentaires ***

** inscription gratuite **

Maisons des associations, 2ème étage
Lundi, mercredi, vendredi 16h30-18h45 & samedi 10h-11h30

+ d'infos sur <https://bibliotheque-arenthon.fr>

Lettres frontière à la Bibliothèque : c'est reparti !

L'équipe de la bibliothèque et le comité de lecteurs Lettres frontière poursuivent leur participation au prix littéraire franco-suisse. Au programme : lectures, échanges d'avis, vote pour deux des dix romans sélectionnés et accueil d'un auteur à Arenthon !

Vendredi 6 mars, Françoise Guérin, la lauréate du 26^{ème} prix Lettres frontière, était accueillie dans ce cadre pour parler de son roman *Maternité* (éd. Albin Michel, 2018) qui traite de la difficulté d'être mère. Les bénévoles ont orchestré avec brio cette soirée de riches échanges avec la romancière, en proposant une discussion autour des mots insolites utilisés dans le livre, un petit jeu imaginé pour l'occasion « le bébé dans l'eau du bain » et la lecture d'extraits du roman. Un buffet et une séance de dédicaces ont conclu la soirée de manière conviviale.



Suite au déconfinement, le comité de lecteurs Lettres frontière d'Arenthon s'est relancé autour de la 27^{ème} sélection qui permettra de désigner deux nouveaux lauréats au mois de novembre et d'accueillir un des écrivains au printemps. Plus d'informations sur le site www.lettresfrontiere.net, et auprès de la Bibliothèque municipale sur demande.

« Tout-petit tu lis » et « Raconte-tapis », deux nouveaux rendez-vous Jeunesse à la Bibliothèque

La Bibliothèque municipale développe de nouvelles animations ponctuelles en direction du jeune public : « Tout-petit tu lis » (0-3 ans) et « Raconte-tapis » (3-8 ans). Venez avec votre enfant y participer !

Un « **Raconte-tapis** », c'est une version toute douce en tissu d'un album jeunesse, accompagnée d'une lecture à voix haute et une mise en scène miniature ! Le raconte-tapis permet aux enfants de 3 à 8 ans environ d'entrer dans le livre et dans l'histoire autrement, avec tous ses sens en éveil ! Une séance vous sera proposée à la Bibliothèque municipale samedi 21 novembre autour de l'album « Roulé le loup » de Praline Gay-Para et Hélène Micou (éd. Didier Jeunesse). Ouverture des inscriptions en octobre.

« **Tout-petit tu lis** » est un temps d'accueil et de lectures offertes pour les bébés et les jeunes enfants d'âge préscolaire (0-3 ans). Autour des livres pour les tout-petits, jeux de sonorités, comptines et petites histoires, contées ou chantées, la bibliothécaire vous accueille à 10h pour un moment privilégié autour du langage, de la poésie et de la culture jeunesse (30 à 40 minutes environ) suivi d'un temps de lectures partagées adulte-enfant et de prêts de livres (jusqu'à 12h). Prochaines séances : 8 décembre. Ouverture des inscriptions en novembre.

Programme prévisionnel, à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

C'est bientôt Noël ?!

Les bibliothécaires vous invitent à une veillée placée sous le signe de la convivialité et de l'esprit de Noël vendredi 11 décembre à 19h. Au programme : lectures offertes de « Petits contes

de Noël » (éd. La Joie de lire) de l'écrivaine suisse S. Corinna Bille (1912-1979). Venez en famille passer une douce soirée à la bibliothèque !



Hannes Binder / La Joie de lire,
illustration tirée du recueil « Petits
contes de Noël »

Programme récapitulatif :

21 novembre : 10h « Raconte-tapis : Roulé le loup », 3-8 ans accompagnés d'un adulte, à la Bibliothèque (sur inscription - à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire)

8 décembre : 10h « Tout-petit tu lis », 0-3 ans accompagnés d'un adulte, à la Bibliothèque (sur inscription - à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire)

11 décembre : 19h Veillée « Lectures des Petits contes de Noël », ouvert à tous, à la Bibliothèque. *A confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.*

Cimetière

Concessions à l'état visuel d'abandon

Une procédure de reprise par la commune des concessions à l'état visuel d'abandon a été engagée le 27/08/2020.

Cette procédure s'achèvera au cours du 3^{ème} trimestre 2024 avec la reprise par la commune des concessions qui n'auront pas été remises en état d'ici là.

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable tous les jours sur les panneaux d'affichage devant la Mairie ainsi qu'à l'entrée du cimetière. Cette liste pourra également vous être adressée sur simple demande par mail à mairie@arenthon.fr.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, le 28/08/2020 à 14h00, dans le

cimetière, à la première constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée.

Les ayants droits ou successeurs des concessionnaires souhaitant conserver une concession ainsi que, le cas échéant, les personnes qui se chargent de l'entretenir sont invitées à y assister et à se faire connaître en Mairie.

Pour information, certaines stèles descellées ont été déposées au sol afin de sécuriser le cimetière. Nous vous rappelons que le maintien des concessions en bon état de solidité incombe aux familles.

Si vous avez des informations sur les ayants-droit de ces concessions qui semblent abandonnées n'hésitez pas à contacter Martine aux horaires d'ouverture de la Mairie.



Haies en bordure de voie publique

Les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies, situés en bordure de la voie publique, de manière à ce qu'ils ne débordent pas sur celle-ci et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques.

Il est également demandé aux riverains de tailler les arbres susceptibles d'entraver la circulation des piétons ou de réduire la visibilité des automobilistes (hauteur de la haie maximale 1m aux abords des carrefours).

Si la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir un danger est établie, les services de la Ville pourront procéder d'office à l'élagage des arbres et ce, aux frais du propriétaire.

De même, si des frondaisons sont susceptibles de causer des dommages aux réseaux électriques ou téléphoniques aériens, les services de l'EDF ou de France Telecom pourront faire procéder d'office à l'élagage après information des propriétaires.



L'Écopont d'Arenthon

Un corridor biologique enjambant l'autoroute A40 à la Papeterie a été construit l'hiver dernier par l'ATMB, la société Autoroute Tunnel du Mont Blanc. Ce pont a pour objectif de faciliter la traversée de l'autoroute par les animaux, passage stratégique entre la vallée et la montagne de Faucigny. Les piétons et cyclistes peuvent également utiliser ce pont pour rejoindre Bonneville.

L'écopont d'Arenthon a été inauguré le 29 novembre 2019 par les élèves de l'école élémentaire d'Arenthon. Les enfants ont pu planter des arbustes pour aménager l'écopont et donner un espace de vie agréable pour les animaux.



Eco Pont de l'ATMB à la Papéterie



Animaux, bipèdes et vélos acceptés



Corridor biologique de l'ATMB



Les animaux ont rapidement marqué leur chemin à côté de celui des piétons



Vie scolaire

Pôle Enfance Jeunesse et Sport

Bonjour,

J'espère que vous et vos proches allez bien en ces temps difficiles. Nous avons vécu une période délicate et inédite avec le confinement de ce printemps.

Le pôle Enfance Jeunesse et Sport de votre commune a lui aussi été secoué de mars à juillet. Voici une petite rétrospective de ce que nous avons fait durant cette période.

• Du 16 mars au 11 mai...

Jeudi 12 mars 2020, le choc !

C'est ce soir-là que nous avons appris la nouvelle. Notre président annonce la fermeture des écoles, collèges et lycée. Le choc, l'inquiétude et la peur se sont mélangés en quelques secondes... A peine le temps de digérer la nouvelle et de mettre en place une organisation pour le lundi suivant qu'on nous annonce à partir du mardi 17 mars un confinement général !

Très vite les services de l'Etat et les collectivités locales ont réagi et ont apporté des solutions aux nombres considérables de problèmes qui se présentaient devant nous.

Nous concernant, nous avons réorganisé le service très rapidement en isolant les personnes à risques et celles qui avaient des impératifs familiaux. Ce ne fut pas simple... Dès lors, un service d'accueil aux enfants dont les parents travaillaient dans le milieu de la santé s'est organisé. Un roulement s'est mis en place entre les enseignants et les éducateurs de la commune. Nous avons pu travailler comme cela jusqu'à l'annonce de la réouverture des écoles.

• Du 11 mai au 3 juillet...

Fin avril, le président annonce la réouverture des écoles primaires pour le 11 mai avec la mise en place d'un protocole sanitaire très strict. Stupéfaction ! Comment allons-nous faire ? Impossible... À la suite d'une très bonne communication entre le corps enseignant, les élus et notre service nous avons réussi à mettre en place un protocole nous permettant d'ouvrir nos 5 classes en même temps chaque jour. Une exception dans tout le département et une fierté pour nous !

• Après le 3 juillet...

Nous aurions dû proposer 15 jours d'activités pour nos ados début juillet. Malheureusement, la réorganisation de notre service sur toute cette période a épuisé le temps qui était dédié à la gestion et à l'organisation d'activités. Couplé cela à un protocole sanitaire strict et à un contexte sanitaire incertain, le service a été dans l'incapacité de proposer un programme d'activités. Nous sommes désolés pour les familles et les ados qui attendaient avec impatience le PAJ du mois de juillet.

En revanche, nous avons réussi à proposer un joli programme pour les 15 derniers jours d'août avec un protocole sanitaire adapté. Nous irons à l'Aiguille du Midi, nous profiterons de nos lacs et de nos montagnes. Nous nous essaierons au ski nautique et aux Water Games du TNA à Arenthon. Bref, un joli programme nous attend...

Bon été à tous !

Sébastien Poretti

Responsable du Pôle Jeunesse et Sport



Carnaval Arenthon



Vie associative

Club l'Age d'Or

Le 31 décembre 2019, notre ami et Président François VIOLLET nous quittait.

Voilà 9 ans que François fondait le Club l'Age d'Or. Avec passion, gentillesse, amabilité, compétence, il a su faire en sorte que chacun soit content et heureux de partager les mardi après-midi à la Maison des Associations, les goûters, les repas, les sorties.



François Viollet nous a quitté
le 31 décembre 2019

Jusqu'au bout, malgré ses problèmes de santé, il a continué de s'occuper du Club avec le sourire.

L'Age d'Or poursuivra son œuvre, et de là où il est, il verra la belle récolte de ce qu'il a semé.

Toute l'équipe de l'Age d'Or ne pourra l'oublier.

Protection Civile de Haute-Savoie

Gestes Qui Sauvent FAMILY

Formez-vous aux gestes qui sauvent en famille
avec la Protection Civile de Haute-Savoie !

Vous êtes (Jeunes) Parents ?

Vous voulez vous sensibiliser
au secourisme en famille ?

Cette formation est
faite pour vous !



Les + de cette formation :

- Apprendre à se former à domicile dans son environnement du quotidien
- Adapté à toute la famille : nourrisson, enfants comme adultes

Les tarifs : 20€ / personne jusqu'à 5 personnes pour 2h
puis 15 € / personne à partir de la 6^{ème} personne
(hors frais de déplacement)

Protection Civile de Haute-Savoie
13 avenue Emile Zola - Annemasse - 07 62 74 74 05



Comité des Fêtes

C'est avec un grand plaisir que le comité des fêtes a organisé la récré des aînés le dimanche 26 janvier à Arenthon. L'après-midi a débuté avec le célèbre goûter pour les convives de 65 ans et plus, dans une ambiance chaleureuse ; comme tout le monde se connaît, on se donne des nouvelles, on parle du temps, mais aussi de celui qui passe trop vite... ce moment c'est le plaisir d'être ensemble, le plaisir d'échanger, c'est d'autant de discussions qui s'envolent dans un brouhaha. Tout le monde a pu participer à de nombreux jeux plus marrant les uns que les autres accompagné par l'animateur Mikael, quelques chansonnettes ont été murmurées, quelques blagues ont été racontées, quelques

chorégraphies ont sacrément bien été mimées. Quel bonheur de voir le doyen et la doyenne sur la piste. On finira par danser un petit madison et somptueuses valse avant de servir la soupe à l'oignon. Pour clôturer la soirée, nous repartons le cœur rempli d'émotions avec un petit souvenir offert. Nous avons toujours une pensée pour les malades et ceux qui sont hospitalisés. En espérant tous vous retrouver l'année prochaine pour passer un moment inoubliable.

Le comité des Fêtes

« Quand le moment est propice,
il en faut profiter »
Voltaire



ON A COMPTE LES VELOS

Vous avez remarqué ? On voit de plus en plus de vélos sur les routes : vélo solo, vélo avec remorque, vélo électrique... Nous avons voulu en savoir plus.

L'association Nature et Environnement en Pays Rochois, assistée par La Fabrique à Biclou et l'AERE a réalisé un comptage vélos le mardi 16 juin 2020.

COMMENT :

Pour la première fois sur notre territoire, 10 bénévoles ont enquêté sur 9 points : 3 giratoires, 4 ponts, 1 giratoire/pont et 1 carrefour, sur les communes de La Roche sur Foron (3 points), St Pierre en Faucigny (2), Amancy (1), Arenthon (1), Bonneville (1) et Scientrier (1).

Nous avons inclus des points de comptages à l'extérieur de la CCPR car correspondants à des mouvements pendulaires observés quotidiennement sur notre territoire : Le pont de Bellecombe et le pont du Borne de Tucinge.

POURQUOI ?

Ainsi nous avons pu avoir une photo à un moment donné des personnes qui se déplacent à vélo que ce soit pour les déplacements quotidiens ou pour le loisir ; avoir la connaissance. Et le fait de répéter ce comptage à l'avenir permettra de mesurer la progression de ce mode de déplacement. Ces informations sont importantes pour discuter d'aménagements cyclables avec le département et les communes.

ANALYSE du comptage sur la Pays Rochois (voir la carte)

De 6h30 à 9h, nous avons compté 178 vélos (et trottinettes) sur le territoire.

L'heure de pointe est entre 8h et 9h du matin, avec 107 vélos comptés.

Environ un quart des vélos sont des VAE, avec une nette différenciation entre le haut et le bas de la CCPR :

- à La Roche sur Foron et Amancy, en moyenne 42 % des usagers sont des VAE,
- contre 9 % des usagers sur les communes de St Pierre en Faucigny, Bonneville, Arenthon et Scientrier.

Nous avons compté 30 % de femmes en

moyenne avec un écart important : de 0 à 48 %. Cette donnée permet de commenter la dangerosité du territoire. En effet, les études de pratique du vélo montrent que plus un itinéraire est sécurisé, plus la parité homme-femme est atteinte.

L'absence de parité permet donc de relever les itinéraires non sécurisés :

0 % : D903 - Pont de Bellecombe et Rond-point d'Amancy

7 % : RD19 - La Papeterie à Arenthon

Il permet aussi de noter les lieux mieux sécurisés : 41 % : Pont du Borne à Tucinge (CCFG), d'un côté une piste cyclable (CCFG) et de l'autre une impasse (Toisinges).

48 % : Pont du Borne à St Pierre en Faucigny. A noter, sur la piste cyclable de l'Avenue des Dignes à St Pierre en Faucigny, nous relevons 71 % d'usagers !

A La Roche sur Foron nous observons 78 vélos. Nous pouvons noter qu'à l'intérieur de la ville : Les points d'observations communiquent assez peu entre eux : entre le Pont du Foron et le Rond-point de la Poste, bien que 19 personnes soient enregistrées comme allant dans l'une ou l'autre direction, seulement 3 personnes vont du pont du Foron au rond-point de la Poste, les autres ayant bifurqué ou s'étant arrêtées.

Les 2 points du centre-ville comptent environ un tiers de femme, alors que le rond-point de l'ENILV (rond-point de St Renan) n'est fréquenté que par 17 % de femmes, dont les 2/3, n'empruntent pas la chaussée : elles circulent à vélo sur les trottoirs !

Toujours au niveau du rond-point de l'ENILV, bien qu'en limite du centre-ville et sans commerce à proximité, nous avons compté 68 piétons, dont la moitié de scolaire. Il y a donc 4 fois plus de piétons que de cyclistes à ce rond-point bien pourvu en trottoir.

Le point de comptage le plus fréquenté se trouve à La Roche au Pont Neuf en face de Biocoop qui a enregistré 31 personnes à vélo (et trottinette), dont 22 empruntent le Faubourg St Bernard (direction la gare).

A La Roche sur Foron, nous observons 87 % de trafic « pendulaire », alors qu'à La Papeterie/Arenthon sur la RD19, avec pourtant

des marquages vélo au sol, nous n'en recensons que 20 %. A noter que ce point, sur le trajet prévu de la véloroute Léman-Mont-Blanc, n'a enregistré qu'un seul passage sur ce futur itinéraire.

CONCLUSION :

Nous participons à l'élaboration du schéma cyclable du Pays Rochois et à des discussions sur la place du vélo au quotidien avec le département. Parlez-en autour de vous et adoptez le réflexe VELO pour les petits trajets : aller à l'épicerie, à la biblio... N'oubliez pas votre casque !

Nous pouvons tour à tour être automobilistes ou cyclistes. Soyons courtois et partageons la route !

N'OUBLIEZ PAS D'ALLER DECOUVRIR LA PARTIE ARENTHONNAISE DE LA VOIE VERTE LEMAN-MONT-BLANC, entre La Papeterie et le Chef-Lieu au bord de l'autoroute.

VOUS VOULEZ PARLER VELO AVEC NOUS,
n'hésitez pas à nous contacter :
natenv74@gmail.com

BON PLAN : A l'association « LA FABRIQUE A BICLOU » vous pouvez apprendre à réparer votre vélo avec l'aide et le matériel de personnes compétentes, demander des conseils et même électrifier votre vélo !

Contact : lafabriqueabiclou@hotmail.com - A retrouver aussi sur Facebook

Issue de la fusion entre Arenthon Environnement en Pays Rochois et Pays Rochois au Naturel, notre association a pour objectif de connaître et faire connaître la nature pour mieux la protéger. Notre association fait partie du Réseau AIR, du collectif CICLABLE du collectif Mobilité Faucigny Vallée Verte.

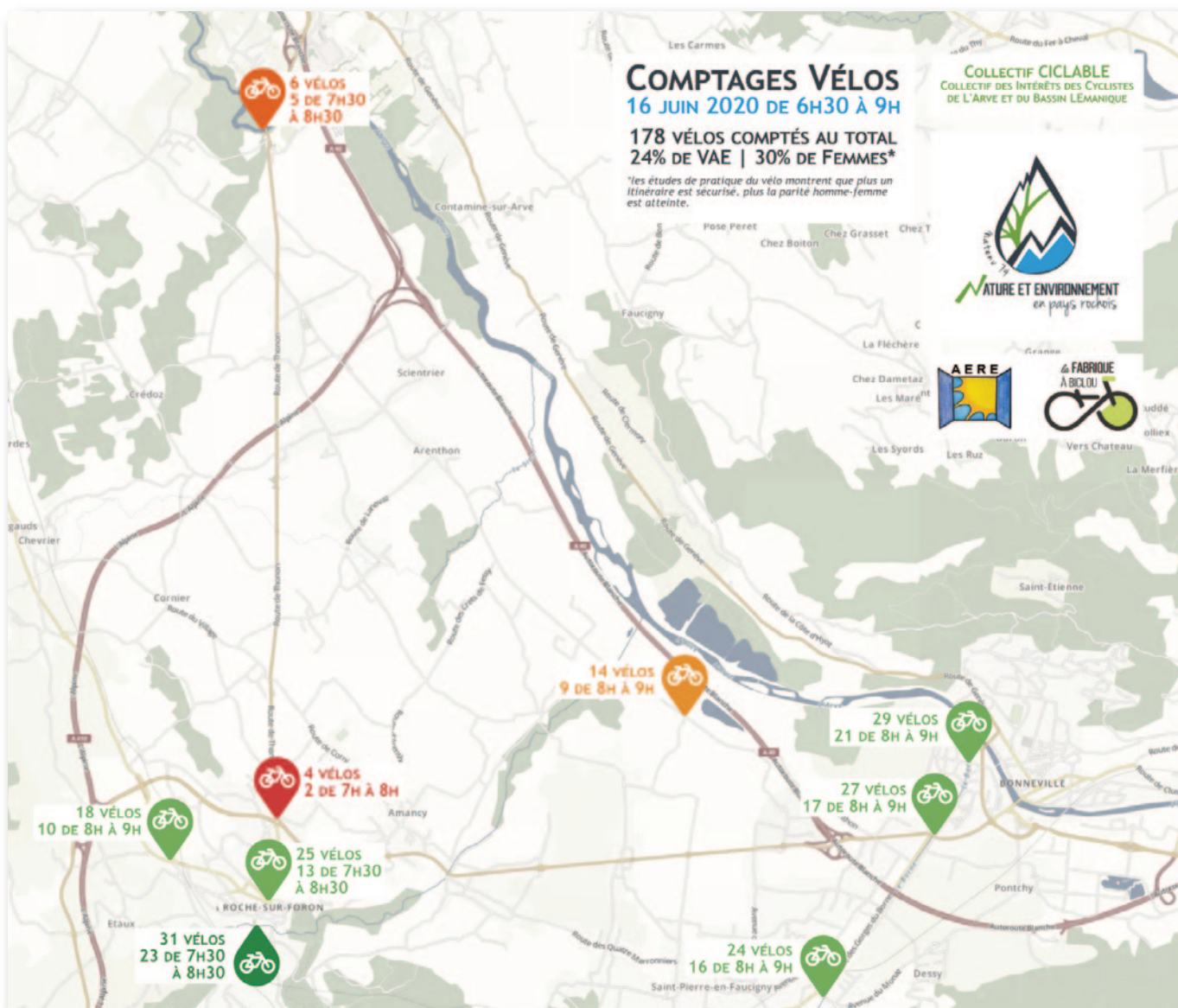
A noter dans votre agenda : CONFERENCE LA BIODIVERSITE EN HAUTE-SAVOIE

le vendredi 4 décembre 2020

à 20h à ARENTHON, maison des Associations.

Contact : natenv74@gmail.com

Site internet : <http://natenv74.fr/>



Association des Jeunes d'Arenthon

Bonjour à toutes et tous,
L'Association des Jeunes d'Arenthon a le plaisir de vous présenter son programme pour les 6 mois à venir.

En premier lieu nous allons organiser une journée festive le **19 septembre 2020**.

Celle-ci débutera dans l'après-midi où nous mettrons des terrains de volley (avec ballons) à disposition pour que tout le monde puisse venir jouer à sa guise. Aussi, une buvette ouvrira dans l'après-midi pour pouvoir servir et rafraîchir nos volleyeurs ainsi que les spectateurs.

Ensuite, en début de soirée, nous accueillerons deux groupes locaux pour une soirée tout en musique.

Puis, viendra l'heure de la **Frip&Cid le 10 octobre 2020**.

Pour cet évènement, nous serons en compagnie de l'Association des Parents d'Elèves qui tiendra un stand de vente de cidre. De notre côté, nous tiendrons une buvette et organiserons une friperie.

Pour ce faire, nous demandons la contribution des arenthonnaises et arenthonnais pour la récupération de vêtements. Les Jeunes seront

présents au hangar communal tous les **samedis matin du 8 août au 12 septembre, de 9h30 à 12h00**, afin de recueillir les vêtements que vous souhaitez nous donner pour notre friperie.

Friperie : commerce de vieux vêtements, de vieilles choses ; boutique où on les vend, seconde main.

De plus, les Jeunes d'Arenthon se lancent dans un tout nouveau projet en collaboration avec l'entreprise J'aime les Gens d'Ici. En effet, nous reprenons et tiendrons la radio locale des Gens d'Ici, c'est une radio qui propose principalement des groupes locaux, ce qui leur permet de se faire connaître et vous permet de faire de belles découvertes musicales.

Les Jeunes sont également plus motivés que jamais pour la 5^{ème} édition du Rock & Volley, qui aura donc lieu en 2021 ! L'association est toujours en recherche de nouvelles recrues au sein de ses rangs où règnent entraide et bonne humeur. C'est avec plaisir que nous accueillons les jeunes motivés et âgés au minimum de 15 ans.



Mer et Montagne

Une choucroute de la mer cela vous dit ?

Notre association, en veille depuis quelque temps, est déjà riche de nombreux échanges entre la mer et la montagne. Ce projet a démarré en 2002 et a été le vecteur de belles rencontres entre les habitants de Arenthon et ceux de St Germain de Marencennes, (devenue Saint-Pierre La Noue) participations à de nombreux événements festifs et culturels entre nos deux communes.

Nous avons un nouveau projet pour 2021 !

Nous souhaitons donner un coup de main au service enfance jeunesse et sports de notre commune.

En effet, Leur projet est d'accueillir une quinzaine d'adolescents venus de cette commune pendant l'été 2021. L'objectif étant de leur faire découvrir notre belle région.

Nos ados se rendront l'année suivante en Charente Maritime, au bord de l'océan, sur l'île d'Oléron.



L'îlot aux vacances est l'association qui gère le centre aéré intercommunal du secteur de Surgeres et qui va les recevoir.

La soirée Choucroute de La Mer dont la date n'est pas encore arrêtée permettrait d'apporter une aide financière à ce beau projet.

Nous vous en dirons plus dès que possible !



Fond Air Bois

Depuis son lancement en 2013 dans la vallée de l'Arve, le Fonds Air Bois a permis à plus de 4 000 particuliers de moderniser leur vieil appareil de chauffage au bois grâce à une aide financière de 2000 €.

Le Fonds Air Bois a été reconduit en 2019 jusqu'à la fin de l'année 2021. Ce sont donc 2 700 particuliers, qui peuvent encore bénéficier des 2 000 €* du Fonds Air Bois avant le

31 décembre 2021. Cette date marque également le début de l'interdiction de l'utilisation des foyers ouverts (ou cheminées ouvertes) dans la vallée de l'Arve.

Pour profiter de cette prime à la conversion ou obtenir plus d'informations rendez-vous sur www.fonds-air-bois.fr.

*2 000 € : montant maximum de l'aide ne pouvant dépasser 50 % du coût total TTC des travaux.

VOUS VOUS CHAUFFEZ AU BOIS ?

À PARTIR DU **31 DÉCEMBRE 2021**, DANS LA VALLÉE DE L'ARVE...

Fini ! L'utilisation de votre cheminée ouverte

L'utilisation des foyers ouverts dans la vallée de l'Arve sera interdite par arrêté préfectoral.

Alors **Go ! Go ! Go !**

N'attendez pas le 31 décembre 2021 pour changer votre appareil et bénéficier de **2000€** du Fonds Air Bois. D'autres aides financières sont cumulables.

Fini ! L'aide de 2000€ du Fonds Air Bois

Pour changer votre appareil de chauffage au bois : poêle, insert, cuisinière, chaudière à bois, ... antérieur à 2002 ou votre cheminée ouverte.

Téléchargez votre dossier sur www.fonds-air-bois.fr
Plus d'informations au 04 50 25 24 91 ou au 06 42 77 22 93

Le Fonds Air Bois est une action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve.



Même Biodégradables, elles :

- Rouchent vos toilettes
- Bloquent les réseaux d'assainissement
- Engendrent des réparations coûteuses



STOP
LINGETTES DANS LES TOILETTES

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...



- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**

13 000 km parcourus par une voiture **essence ancienne**

13 000 km parcourus par une voiture **diesel récente**

1 800 km parcourus par une voiture **diesel ancienne**



50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)



3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Pour mieux respirer

NE BRÛLEZ PAS

vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !



Information et recommandations à l'attention des particuliers



Directrice de la publication : Françoise Noars
 Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL)
 Adaptation pour la DREAL d'après l'infographie de lino et Citizenpress (juillet 2017) par le service prévention des risques industriels climat air énergie
 Réalisation 4^e trimestre 2017 par la Mission Communication. Imprimé par Bonin Impression (69300) en 1 000 exemplaires.
 69453 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 78 29 64 00

Restriction d'eau

Les fortes chaleurs de cet été ont contribué à réduire les débits des cours d'eau et l'indice d'humidité des sols. Suite au bilan hebdomadaire et aux remontés de terrains de l'office français de la biodiversité (OFB), Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie et le comité départemental de la ressource en eau ont validé le passage en alerte des bassins-versants : Arve amont, Arve aval, Menoge, Dranses et Usses A compter du lundi 10 août 2020, les secteurs de l'Arve amont, de l'Arve aval (dont fait partie Arenthon), de la Menoge, des Dranses et des Usses sont placés en alerte. Ces mesures sont applicables jusqu'au 30 septembre 2020 inclus et pourront être ajustées, le cas échéant, en fonction de l'évolution de la situation des nappes et des cours d'eau. Par arrêté préfectoral du 10 août 2020, des mesures de restrictions des usages de l'eau sont imposées.

Les mesures de restrictions d'usage à respecter

	sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité
<p>Interdiction de laver les véhicules particuliers Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage</p>	
	Le remplissage complémentaire des piscines est autorisé de 20 h à 8 h.
<p>Interdiction de remplir les piscines privées... sauf les piscines maçonnées lors de la première mise en service pour réception de travaux</p>	
	Un registre de prélèvement devra être rempli pour les stades et les golfs.
<p>Interdiction d'arroser les pelouses, les ronds-points, les espaces verts publics et privés, les jardins d'agrément et les espaces sportifs de toute nature entre 8h et 20h</p>	Les massifs floraux et les jardins potagers ne sont pas concernés.
	Cette interdiction ne s'applique pas pour l'abreuvement des animaux, l'irrigation des vergers, des cultures maraichères et florales et des pépinières. L'irrigation à partir de retenues d'eau constituées en période hivernale reste autorisée, ainsi que l'utilisation directe d'eaux de pluie récupérées.
<p>Interdiction de l'irrigation agricole entre 10h et 18h sauf dérogations consultez l'arrêté sur www.haute-savoie.gouv.fr</p>	
Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau.	
Les exploitants d'établissements soumis à autorisation au titre des ICPE doivent se référer aux obligations éventuelles fixées dans leur arrêté d'exploitation et applicables au seuil d'alerte.	

ARENTHON, la fibre est là !

L'ouverture des services Très Haut Débit pour les particuliers se poursuit en Haute-Savoie sur le réseau du **SYANE** : après les premières ouvertures en 2018 dans les secteurs du Genevois et de la Vallée de l'Arve, l'accès à la fibre se développe progressivement sur le secteur du Pays Rochois. Ainsi, c'est près de **346 logements d'ores et déjà éligible sur la commune.**



Le réseau public fibre optique du SYANE est exploité et commercialisé par l'entreprise privée COVAGE dans le cadre d'une délégation de service public.

Se raccorder à la fibre optique en 3 étapes :

1. Je teste mon éligibilité et choisis mon opérateur fibre parmi ceux présents à ce jour sur le réseau : rdv sur www.covage.com
2. COVAGE raccorde mon logement à la fibre, à la demande de l'opérateur, dans un délai moyen de 6 semaines
3. L'opérateur m'informe que ma ligne est activée. Je branche ma box pour bénéficier de mes nouveaux services très haut débit

LA FIBRE OPTIQUE POUR DES SERVICES NUMERIQUES PLUS PERFORMANTS

Les avantages de la fibre optique

- ❖ Une connexion de haute qualité et ultra-rapide
- ❖ Un très haut débit symétrique qui permet de bénéficier d'un même débit élevé pour envoyer et recevoir des données
- ❖ Des usages en simultané

Quelques exemples d'usages

- ❖ Echange de fichiers volumineux et transfert de données instantané
- ❖ Loisirs en ligne (télévision haute définition, streaming, jeux vidéo...)
- ❖ Télétravail
- ❖ Nouveaux services : télémédecine, administration à distance...
- ❖ Gestion des appareils électroniques et ménagers : suivi des consommations énergétiques, domotique

Pour aller plus loin, www.fibre-particuliers.fr
Le guide de la fibre optique pour les particuliers

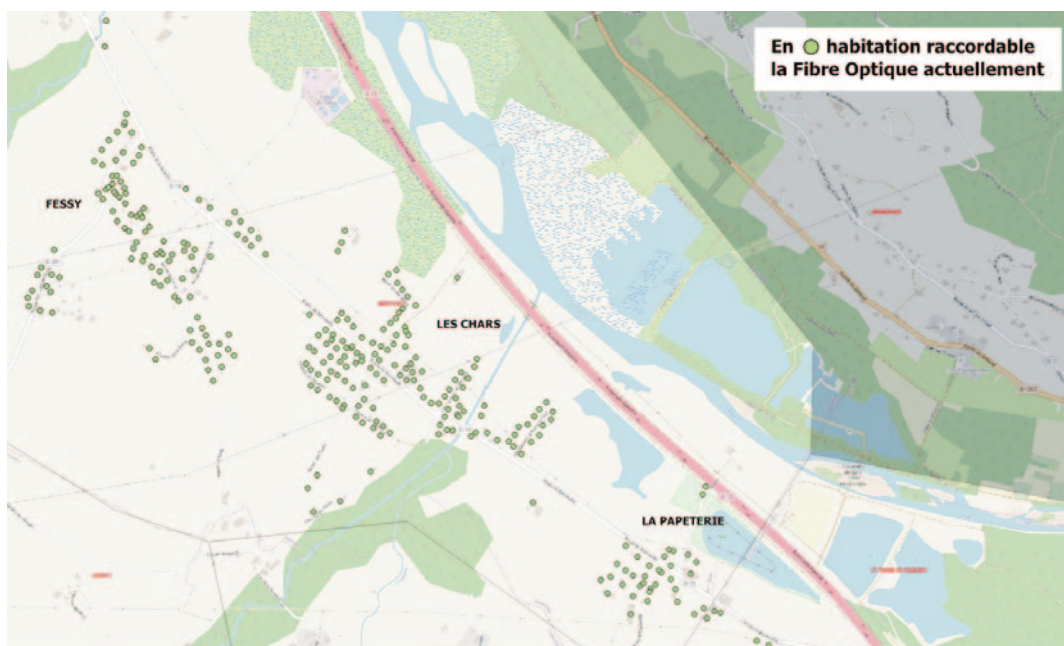
J'accède à la FAQ

Contact : gp-hautesavoie@covage.com

Avec la participation financière de :



Réseau public exploité par :



Maisons éligibles à la fibre

Résumés des comptes rendus des Conseils communautaires de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)

Ces résumés sont des extraits des comptes rendus originaux ; ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors des conseils. Ceux-ci sont disponibles à la CCPR ainsi que sur le site internet de la CCPR

Conseil communautaire du 12 novembre 2020

Eau potable

La convention de maillage entre les réseaux d'eau potable du périmètre régie et du périmètre Syndicat des Rocailles et de Bellecombe est approuvée (au niveau du réservoir de Lasnelaz ; maillage déjà existant mais non formalisé précédemment).

D'autres régularisations de servitudes sont approuvées notamment pour le SIVU du CERF.

Finances

Les décisions modificatives budgétaires et les admissions en non-valeur sont approuvées.

Aménagement du territoire

Une subvention de 30 696 € est accordée à la Société Halpades SA pour la réalisation de l'opération de logements locatifs sociaux dénommée « Belle époque », avenue de la Bénite-Fontaine à la Roche sur Foron.

Rapport d'activité 2018 du SM4CC – Proxim iTi

A noter que 5 500 enfants sont transportés chaque jour pour un coût annuel par enfant de 1 300 €. Douze lignes régulières supplémentaires ont été mises en place en 2019

Rapport d'activité 2018 du SM3A

Pour rappel une contribution de 16 € par habitant contribue à 48 % des recettes du SM3A. Le SM3A c'est un groupe de 28 personnes et un budget de fonctionnement de 6 millions d'euros et d'investissement de 7,8 millions d'euros. Il a la compétence en particulier du Fond Air Bois, de l'opération Arve Pure 2018.

Ressources humaines

Le tableau des emplois est adopté. Une gratification aux élèves, étudiants ou stagiaires au sein de la CCPR est validée, et suit les gratifications et les bases de la sécurité sociale.

Les modalités, les compensations et les indemnités des astreintes sont validées.

La participation financière à la protection sociale complémentaire des agents est validée.

Conseil communautaire du 3 décembre 2020

Aménagement du territoire

La dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2020 est approuvée pour 9 dimanches.

Un montant de 25 000 € est engagé pour le déploiement du second volet du service métropolitain de plateforme territoriale de rénovation énergétique des logements « REGENERO ».

La constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de matériel de signalétique conforme à la Charte département de balisage des itinéraires de promenade et de randonnée est approuvée.

Assainissement

La convention d'entente Arve Pure 2022 pour les actions de coordination et d'étude du SM3A est approuvée.

Enfance

Les modifications au règlement de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sont approuvées ainsi que les tarifs pour l'année scolaire 2020 (modulés par le quotient familial).

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

Finances

Le débat d'orientations budgétaire 2020 est mené lors de ce conseil. Les perspectives économiques sont discutées (inflation 1,4 %, ralentissement du PIB, niveau de la dette 2,4 %). Les différentes dotations de l'Etat sont discutées.



La situation financière de la CCPR est analysée. Il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Chaque budget est analysé.

A noter que la dette par habitant ne s'élève plus qu'à 21,60 € par habitant.

Tarifs 2020

L'ensemble des tarifs des différents budgets sont approuvés. Ces tarifs sont inchangés par rapport à 2019 (sans tenir compte de l'inflation moyenne de 1,2 %).

Groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide dans les écoles, le centre de loisirs, le centre multi-accueil (crèche) et les personnes âgées

Sont concernées les communes d'Amancy, Arenthon, St Laurent, St Pierre en Faucigny et St Sixt, et pour cette nouvelle commande Eteaux et la Chapelle Rambaud.

Ressources humaines

Le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-homes est présenté.

Biogaz

A noter que la première injection de biogaz dans le réseau GRDF a eu lieu le 17.12.2019, à la station Arvéa à Arenthon.

Conseil communautaire du 11 février 2020

Finances

Les reprises anticipées des résultats 2019 sont votés pour les différents budgets (eau, principal, ordures ménagères, assainissement, biométhane, Gemapi, PAC, PAE des Jourdiés, Gens du voyage).

Les taux sont maintenus à l'identique de 2019 (actualisation des bases de 0.9 % prévue par la loi de finances 2020).

Le montant de la participation GEMAPI s'élève à 464 512 €, pour l'année 2020 (environ 16 € par habitant).

Les budgets primitifs 2020 sont approuvés pour les mêmes budgets précités.

Les subventions aux associations sont approuvées.

Le débat d'orientations du budget PAE Pierre Longue est mené (prévision d'achats de terrains estimée à 700 000 €, étude d'aménagement estimée à 60 000 €).

PCAET

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) de la CCPR est approuvé (objectifs : réduire la consommation énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la pollution atmosphérique, s'adapter au changement climatique). Il contient 44 actions.

Mobilité à l'échelle du Genevois français

La création d'une autorité organisatrice de la mobilité (MAO) unique est validée dans l'objectif d'un « Pacte mobilité » en associant le Syndicat mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC), le Canton de Genève et autres partenaires.

Collecte batteries lithium

Convention avec l'Association rochoise « Et après » qui œuvre à la réutilisation de cellules au lithium-ion (batteries ordinateur, téléphones portables).

Ressources humaines

Le régime indemnitaire tenant compte également de

l'engagement professionnel est approuvé. Le principe du don volontaire de jours de repos au bénéfice de collègues parents d'enfants malades ou de proches aidants est validé. L'adhésion au contrat de fourniture de tickets-restaurants est validée (7 € avec un taux de participation pour la CCPR de 50 %).

M. Ludovic Vast est nommé directeur de la régie d'eau potable dès le 1er mars.

Videoprotection

La Commune de La Roche sur Foron déploie un réseau de videoprotection, qui nécessite l'installation de matériel sur des bâtiments de la CCPR.

Conseil communautaire du 25 février 2020

Construction d'un préau au groupe scolaire G. Lacrose

Ce préau est nécessaire en raison de l'augmentation de l'effectif de l'école. Le coût de 160 000 € est partagé à parts égales entre la Commune de St Pierre en Faucigny et la CCPR.

Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE)

La reconduction de l'aide financière à l'achat d'un VAE ou à l'équipement d'un vélo classique vers une assistance électrique, qui s'élève à 10 % du prix d'achat ou de l'équipement plafonné à 200 €, est approuvée pour l'année 2020.

Schéma cyclable du Pays Rochois

Ce schéma résultat du travail d'un groupe de suivi incluant les représentants des principales associations concernées par le vélo, et du Bureau d'études « Item études et conseils » menée par le cabinet en concertation avec est approuvé.

Participation financière à l'Association « Pour le logement savoyard »

Une participation financière est allouée à l'agence départementale d'information sur le logement de cette association (PLS.ADIL74). Elle concerne le système d'enregistrement des demandes de logement social (SNE).

Tarifs des frais de fonctionnement pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Les tarifs de remboursement par les communes à la CCPR, à l'acte (permis de construire divers), sont approuvés (300 € par exemple pour une maison individuelle).

Charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et village »

L'adhésion à la charte d'entretien des espaces publics, pilotée par France nature environnement Auvergne-Rhône-Alpes et la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, est approuvée. Elle consiste en un état des lieux des pratiques et un soutien technique et méthodologique dans la mise en œuvre de la suppression des pesticides encore utilisés.

Acquisition du domaine de Corbattaz

Ce domaine agricole de 56 860 m², situé sur la Roche sur Foron, appartenant au Département, est acquis par la CCPR (3 abstentions ; 397 000 €).

Fond Air Bois

Une convention de financement du renforcement de l'animation de ce fond est approuvée pour l'année 2020 (participation à un poste d'animation, 1 719 €).



Urbanisme

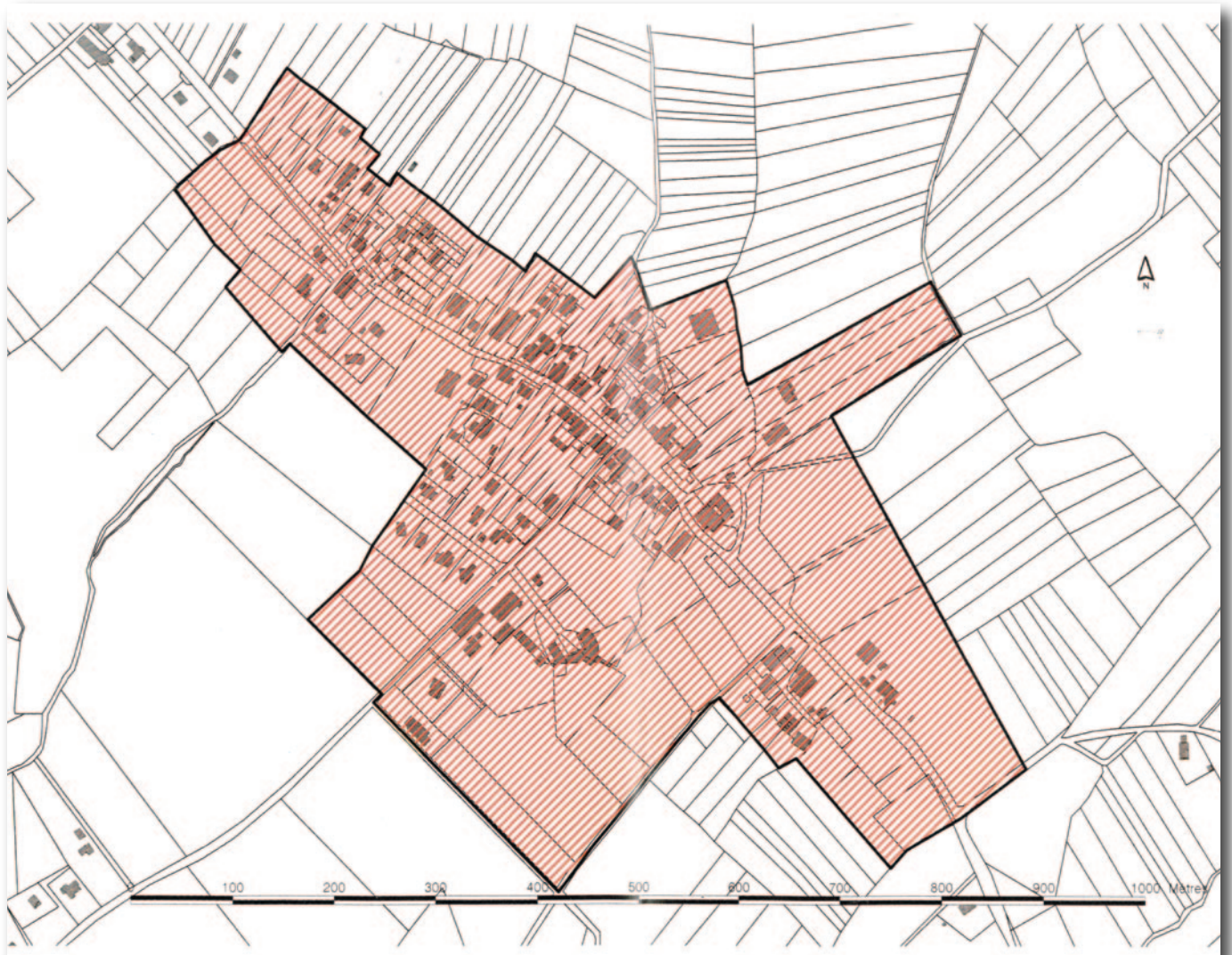
Zone de présomption de prescription archéologique

Par arrêté préfectoral, la zone de présomption de prescription archéologique a été révisée en février 2020. Les projets d'aménagement affectant le sous-sol peuvent faire l'objet d'une prescription archéologique préalablement avant leur réalisation, selon le zonage ci-joint (ZPPA). Cependant selon les précisions apportées par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), les déclarations préalables n'y sont pas soumises. De ce fait, seules les demandes de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir sont transmises pour prescription archéologique à la DRAC.

ZPPA



Mme Holinandriana Rasolondraibe
Responsable du Service urbanisme



Déclarations préalables acceptées

AGOUTIN Georges	341, Chemin du Peuplier	Pose panneaux solaires
ALGAPIN Mickael	321 bis, Route de Fessy	Portail + portillon
AUGER Eric et Viviane	168, Route de Creulet	- Extension habitation - Pose panneaux solaires
BOUCLIER Jean-Michel	Chemin rural dit des Riondets	Division parcellaire
CANDAES Nicolas	85, Route de Maclenay	Pergola + portail + muret
CHARLEUF Alexandre	230, Route de Creulet	Remplacement porte, fenêtres, volets roulants
COQUILLARD Frédéric	53, Route de Berny	Piscine + abri jardin + mur
DECERIER Laurie	Route de Chevilly	Pose conteneur
DEMBISKI Sylvain	47, Lotissement du Cèdre	Piscine
EL AAOCH Ali	62, Chemin du Peuplier	Clôture
ENNA Pascal	62, Clos Dommartin	Clôture
GLAIN Yannick	1775, Route de Lanovaz	Rénovation annexe
GUILLET Joyce	107, Route de Maclenay	Garage
GAILLOT Jorris	381 bis, Chemin du Peuplier	Pose 4 velux
Garage d'Arenthon	825, Route de Reignier	Ravalement façades
JACOME José	95, Lotissement Le Pré de Berny	Abri jardin + pergola
JAILLET Bernard	668, Route de Lanovaz	Division parcellaire
JULITA Muriel	87, Chemin des Voirons	Création fenêtre
LAMPE Loïc et JEANMOUGIN Sandrine	90, Chemin du Château	Suppression 1 logement et 2 places de stationnement
LEPETIT Christelle	232, Chemin de la Tour	Piscine
MICHEL Audrey	32, Clos Dommartin	Clôture
MOENNE Claude	3808, Route de Bonneville	Piscine hors sol
MONROSE Jean-Louis et FORMENTI Sabrina	105, Chemin des Marais	Pose panneaux solaires
PASSION IMMO	13, Rue de la Papeterie	Division parcellaire
PAYET Thierry	26, Route de Montagny	Pose panneaux solaires
PETRUZZELLI Nicola	266 bis, Route de Fessy	Couverture terrasse
POIRET Martine	22, Chemin de Nabeau	Abri spa
RALO GEIROTO GONCALVES Andreia	46, ZA de Chevilly	Piscine
ROBERT Lilian	54, Clos Dommartin	Clôture
ROSSAT Mehdi	45, Lotissement du Cèdre	Piscine
ROSSET Frédéric	1051, Route du Salève	Piscine hors sol
VATIN Valérianne	370, Chemin du Peuplier	Clôture + bordures + portillon
VOUZELLAUD Laurent	670, Route des Crêts de Fessy	- Abri voiture - Transformation garage en habitation + changement porte de garage en baie vitrée

Permis de construire acceptés

AUDO Patrick et Denise	126, Impasse du Verger	Maison individuelle
BOUCHET Olivier	110, Chemin de Nabeau	Garage non accolé
CADET Chrystelle	125, Chemin de la Tour	Maison individuelle
COLONNEL Cédric	Route de Lanovaz Lotissement L'Aventa	Maison individuelle
ELAUDAIS Vincent	15, Lotissement de Chanrou	Extension habitation + changement destination pour construction d'un garage
FURNON-TOUSSAINT Roanne	501, Route de Berny	Maison individuelle
GAVARD-BONDET Thierry et Olga	84, Route de Lanovaz	Maison individuelle + abri voiture
GUINOARD Cyril et DELORDE Cyrielle	124, Impasse du Verger	Maison individuelle
PROXIMMO SARL	Route des Lacs	Deux maisons individuelles
S.M. PROD	Route des Granges	Hangar agricole
SOMMEILLER Arnaud	56 bis, Impasse Dommartin	Maison individuelle
TRANSPORTS F.A.B.	55, Lotissement Maclenay	Unité de bureaux

Permis de construire modificatifs acceptés

COGNET Matthieu et MARTIAL Perrine	416, Route des Arculinges	Agrandissement blic garage et modification ouvertures
SOMMEILLER Arnaud	56 bis, Impasse Dommartin	Création porte garage
VAUDIN François	11, Clos Dommartin	Rectification altimétrie terrain

Permis de démolir accepté

VERDEL Monique	180, Chemin de Nabeau	Démolition partielle et construction local rangement
----------------	-----------------------	---



Défiibrillateur installé à la Mairie



Défiibrillateur installé au vestiaire du foot



Défiibrillateur installé
à la Maison des Associations

Résumés des comptes rendus des conseils municipaux

Ces résumés sont des extraits des comptes rendus originaux ; ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors des conseils. Ceux-ci sont disponibles à la Mairie ainsi que sur le site internet de la Commune d'Arenthon (www.Arenthon.fr).

Conseil municipal du 4 novembre 2019

Rencontre avec les forains

Suite à l'annulation du festival Rock & Volley organisé par l'Association des Jeunes d'Arenthon, une rencontre a été organisée entre les forains et les membres du Conseil municipal. Les forains souhaitent réorganiser une vogue aux dates traditionnelles en août prochain. Les jeunes ne souhaitent pas s'associer avec les forains et sont prêts à laisser leurs dates au mois d'août. Les forains reprendront contact avec la nouvelle municipalité après le mois de mars pour donner leur position définitive.

Réalisation de la véloroute Léman Mont-Blanc.

Le conseil valide le plan de financement (103 600 € financé à hauteur de 50 % par l'Etat 30 % par le Conseil Département et 20 % la Commune) et émet un avis favorable à la demande de subvention de l'Etat.

Attribution d'une subvention exceptionnelle (2 500 €) à l'Association des jeunes d'Arenthon suite à l'annulation du festival Rock & Volley organisé par l'Association des Jeunes d'Arenthon au mois d'août 2019.

Demande de subvention (2 432 €) auprès de Savoie Biblio pour le développement des collections jeunesse et adultes.

Finances

Mise en place d'un nouveau serveur informatique hébergé (15 618 €) et coût annuel de fonctionnement (9 502 €).

Voirie

Démarrage des travaux d'aménagement du parking en face de l'auberge et autour de la Mairie pour début décembre.

Environnement - Agriculture

Acquisition de poubelles de tri pour les salles municipales financées par la CCPR.

Divers

Les membres du Conseil municipal approuvent la rétrocession de la salle paroissiale au profit de la Commune.

Conseil municipal du 2 décembre 2019

Cession de parcelles communales de Publet à la commune de Cornier en vue du projet de création du giratoire sur la RD903.

Approbation des tarifs municipaux pour 2020 : locations des salles, auberge d'Arenthon.

Tableau des effectifs du personnel communal : 11 emplois permanents territoriaux, 5 emplois permanents contractuels.

Approbation du règlement intérieur du **service enfance, jeunesse et sport**.

Travaux/Bâtiments

La salle du Conseil Municipale sera repeinte en décembre.

Commission voiries

Annonce du démarrage des travaux d'aménagement du centre village.

Affaires scolaires/Jeunesse

118 enfants sont scolarisés à l'école élémentaire. Inauguration de l'éco-pont par l'ATMB en présence des élèves de l'école avec des ateliers organisés.

Communauté de Communes du Pays Rochois

Installation des emplacements pour dépôt des sapins de Noël.

Présentation du projet de rénovation de la piscine de la Roche/Foron avec une contribution d'Arenthon passant de 21 000 € à 36 045 € par an sur 25 ans.

Divers

Une aide financière exceptionnelle de 500 € est accordée à Teil en Ardèche suite aux gros dégâts occasionnés par un séisme d'une magnitude de 5.4.

Conseil municipal du 3 février 2020

Acquisition de la Salle Paroissiale

Vente de l'association paroissiale à la commune d'Arenthon pour 1 € symbolique. La commune s'engage à conserver ce bâtiment et sa destination sociale actuelle, et à la mettre disposition de la Paroisse d'Arenthon, d'une façon permanente, pour le catéchisme.

Aménagement cycle de la véloroute léman Mont-Blanc

Suite à appel d'offres, 4 offres déposées et sélection de l'offre variante de la société Eiffage.

Véloroute Léman Mont-Blanc

Convention de financement avec le département de Haute-Savoie Tronçon principal, le long de l'autoroute : Coût du tronçon le long de l'autoroute 387 197 € dont 309 757 € à la charge du département.

Tronçons secondaires vers le Chef-lieu et aux Chars – Coût 103 600 € dont 31 080 € à la charge du département.

Fourniture de repas aux écoles

Pour réaliser des économies d'échelle, constitution d'un groupement de commandes avec la communauté de communes du Pays Rochois et les Communes d'Amancy, Arenthon, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny et Saint-Sixt.

Conseil municipal du 2 mars 2020

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote les comptes de l'exercice 2019.

Subventions 2020

4 550 € pour les associations communales

6 230 € pour les associations intercommunales

3 500 € pour les subventions exceptionnelles sur demande

3 885 € pour le financement voyages scolaires, Maisons familiales et autres

Soit un total de 18 845 € votées à l'unanimité.

Vote des nouveaux taux d'imposition 2020 Identiques à ceux de l'année 2019

- Taxe d'habitation : 11,94 %

- Taxe foncière : 9,07 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 46,72 %

Vote du budget primitif pour l'année 2020

Approbation des tarifs du Service Enfance Jeunesse et Sport (cantine, accueil périscolaire ateliers découvertes, école municipale des sports, activités jeunesse) applicables à compter du 1/9/2020.

Acquisition de vélo électrique

Reconduction du dispositif d'aide financière complémentaire à celle de la CCPR du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

Approbation de l'acquisition à titre onéreux à la Commune de Cornier des parcelles cadastrées d'un montant de 921 240 € (hors TVA) sous réserve des délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création d'un EPCI.

Approbation à l'adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Instauration d'une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel pour le personnel communal à compter du 1^{er} mars 2020.

Conseil municipal du 25 mai 2020

Election du Maire et des adjoints

Madame Chantal COUDURIER, à la majorité absolue, est proclamée maire

1^{er} adjoint : Monsieur Damien PAULME

2^{ème} adjoint : Colette BOEX

3^{ème} adjoint : Philippe COURTIN

4^{ème} adjoint : Amandine COLLOMB

Fixation des indemnités de fonction

Maire : 40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 15,3 % de l'indice brut terminal

Le conseil municipal

Vote des délégations de pouvoir consenties par le conseil municipal à la Maire.

Conseil municipal du 8 juin 2020

Le conseil approuve :

- Le report de l'excédent d'investissement de **339 778,52 €** en recettes (compte 001) du budget primitif 2020.
- Le report du résultat de fonctionnement restant de **235 711,48 €** en recettes (compte 002) du budget primitif 2020.
- Le virement au 1068 d'un montant de **500 000,00 €** pour le financement des nouveaux projets d'investissement.
- Le compte gestion et le compte administratif de l'exercice 2019.
- Le règlement intérieur du Conseil municipal d'Arenthon.



Accès à la Véloroute en contrebas du village

Le conseil vote :

- La composition des **13 commissions municipales**
- Les délégués comme représentants de la Commune d'Arenthon au sein du **Centre communal d'action sociale (CCAS)**
- Les délégués de représenter la Commune au sein du **Syndicat intercommunal à vocation unique Espace nautique des Foron**
- Le représentant de la Commune auprès du **Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie**
- Le représentant élu et un suppléant pour siéger au **Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve**
- Le **correspondant défense**
- L'adjoint pour la passation d'**actes authentiques en la forme administrative**
- L'**annulation des loyers** des baux commerciaux et professionnels pour l'auberge et tous les locaux (micro-crèche et professionnels de santé) de la Maison communale Alain Velluz, pour les mois d'avril et de mai 2020
- La **dotation d'une prime exceptionnelle** en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Point sur gestion et la distribution des masques.

- Distribution de masques offerts par la Région par les membres de l'Association des Jeunes d'Arenthon
- Distribution de masques à destination des artisans, commerçants, autoentrepreneurs et professionnels offerts par la Commune
- Réception de masques supplémentaires disponibles, non distribués, à récupérer en Mairie durant les horaires d'ouverture par les habitants.

Bilan financier des dépenses engendrées par la gestion de crise sanitaire.

- Le montant total des dépenses évalué entre le début de la crise et la fin d'année scolaire s'élève à environ 15 000 euros, dont 5 000 € seront pris en charge par l'Etat qui rembourse l'achat des masques à hauteur de 2 € maximum par masque. Le maire et les adjoints du précédent mandat ont reversé 30 % de leurs indemnités des deux derniers mois, afin de compenser les dépenses supplémentaires et offert des fleurs aux couturières bénévoles.
- Madame le Maire remercie et félicite les enseignants de l'école élémentaire Benoît Chamoux qui ont toujours été présents et disponibles durant la crise sanitaire.
- En raison de contraintes sanitaires, d'un manque de personnel et d'une charge de travail administratif à assurer pour la rentrée scolaire il n'y aura pas d'activité jeunesse durant le mois de juillet.



Inscriptions sur la cloche de l'Eglise :
son histoire dans notre prochain numéro

Agriculteurs et habitants : travaillons ensemble à une meilleure cohabitation !

Les agriculteurs d'Arenthon souhaitent faire un zoom sur une problématique qui les touche particulièrement et qui concerne aussi directement les habitants, utilisateurs des espaces agricoles !

Les déchets dans les champs, une source de maladie pour les animaux

Savez-vous ce qu'est représenté sur cette photo ? Ce sont tous les déchets que les agriculteurs retrouvent dans leur foin, qu'ils donnent à manger quotidiennement à leurs vaches.

« Ce n'est pas occasionnel, on retrouve tous les jours des déchets dans nos bottes de foin : cannettes, bouteilles en verre, emballages vides, papiers, mais aussi tonte de pelouse, branches, crottes de chien, Ce sont de vrais problèmes pour nos animaux » expliquent les agriculteurs. « Une de mes vaches a eu l'estomac perforé par un bout de cannette qu'elle a avalé. On a dû l'euthanasier. » raconte l'un d'entre eux.

Mais ce n'est pas tout : les crottes de chiens sont porteuses d'une maladie, la néosporose, qui fait avorter les vaches, la tonte de pelouse, bien qu'étant de l'herbe, n'est pas mangeable par les animaux car cela les empêche de digérer correctement, les débris de verre de bouteilles percent les pneus des tracteurs... Ce sont autant de désagrément dans le travail au quotidien des agriculteurs, pensez à eux et mettez vos déchets à la poubelle ou en déchetterie !



L'herbe, l'outil de travail des agriculteurs

Un autre problème auquel sont confrontés les agriculteurs : le piétinement de leurs champs par des promeneurs, motos, quad... Un autre agriculteur explique « Je suis arrivé dans ma prairie pour faucher un samedi. Il y avait une dizaine de personnes assises en train de pique-niquer. Une fois que l'herbe est toute plate, c'est perdu ! ». Il est important de rappeler que l'herbe est une culture, qui est pâturée ou fauchée. C'est la grande assiette des animaux ! C'est une zone de production et non de loisirs, qui doit être respectée de tous. Les agriculteurs ne souhaitent pas et ne peuvent pas clôturer leur espace de travail. Ils veulent ouvrir les zones agricoles à la population mais dans un respect mutuel.

Les chemins ruraux, à partager par tous !

La commune d'Arenthon a fait des efforts importants pour réhabiliter nos chemins et en faire des lieux de promenade. Mais ce sont avant tout des chemins pour les engins agricoles et tracteurs pour accéder aux parcelles. Aussi, soyez indulgents lorsque vous croisez un tracteur, au moment des épandages des fumiers ou s'il y a un peu de terre ! Les agriculteurs font simplement leur travail ! Merci donc de rester sur les chemins et de tenir vos chiens en laisse !



Activité économique

THABUIS DIDIER et DAMIEN FRUITS et LEGUMES ARENTHON

Notre commerce de fruits et légumes est situé 330 route de Reignier à Arenthon, à la sortie du village en direction de Scientrier.

Fort d'une expérience de plus de 40 ans, nous proposons une gamme très large de fruits et légumes en favorisant au maximum les circuits courts (produits du terroir, producteurs locaux). Cette gamme est complétée par tous les autres produits de France et d'ailleurs.

Avec le renfort de notre fils Damien nous avons décidé de proposer la vente de nos produits directement à la maison.

Actuellement le mercredi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et le samedi du 8h à 12h en plus de nos ventes sur divers marchés et cela afin de vous satisfaire au mieux.

Lundi : LA CLUSAZ

Mardi : SCIENTRIER (après-midi)

Mercredi : GRAND-BORNAND et ARENTHON (vente à la maison)

Vendredi : ANNEMASSE et ARENTHON (vente à la maison)

Samedi : CHAMONIX et ARENTHON (vente à la maison)

Venez découvrir nos fruits et légumes, un très bon accueil vous sera fait.

Un parking est à votre disposition.

Vous pouvez également passer commande et être livré à votre domicile

Tél. 06 85 79 47 56 (Damien)

A'RVI PA TOUS LES ARENTHONNAIS !

A bientôt



UN CAMION PIZZA DE RETOUR SUR LA PLACE DU VILLAGE

Arenthonnaises, arenthonnais,

... le vendredi soir, dès 18h30, retour sur la place du village d'un camion pizza avec

LINO PIZZA

Etat Civil – 1^{er} semestre 2020

Naissances

Bienvenue à :

Lya née le 8 août 2019, fille de Cindy CARBONNIER et Guillaume LENIQUE
Ylann né le 30 septembre 2019, fils de Marilyn COMBET et Olivier LUONG
Armel né le 1^{er} novembre 2019, fils de Gaëlle RAMBOZ et Pierre-Emmanuel MORTON
Eva née le 4 novembre 2019, fille de Nadège BRET et Geoffrey PETIT
Malo né le 7 novembre 2019, fils de Claudine DUROCHER et Thomas BERTHELOT
Matteo né le 26 novembre 2019, fils de Stéphanie et Nicola PETRUZZELLI
Daniel né le 2 décembre 2019, fils d'Aurélie DAVID et Ludovic HENON
Naïa née le 1^{er} janvier 2020, fille d'Aldja MOUSSAOUI et Adam CHEVRIER
Chloé née le 6 janvier 2020, fille de Rémi et Coralie CASERTA
Maddy née le 19 janvier 2020, fille de Catherine CHAPPAZ et Franck TOLLANCE
Iris née le 13 février 2020, fille de Séverine et Damien NOVEL
Valentin né le 21 mars 2020, fils de Laetitia PENZ et de Maxime RIGAUD
Safa née le 8 avril 2020, fille d'Ali et Myriam EL AAOCH
Mathéo né le 13 mai 2020, fils de Remigio et Gwenaelle ROBLET
Louane née le 16 mai 2020, fille de Pauline IGOLEN et Hervé KRZANOWSKI
Maxime né le 17 mai 2020, fils de Cindy LHOMME-MORET et François LHOMME
Eli né le 23 mai 2020, fils de Justine GAUD et Nicolas CANDAES
Andréa née le 29 mai 2020, fille de Tiphonie MOENNE-LOCCOZ et Charly MICHELAS
Mély Kiné née le 5 juin 2020, fille de Jannick et Saliou CISSÉ
Pablo et **Esteban** nés le 9 juin 2020, fils d'Audrey CASSAYRE et Gaël GONZALEZ

Mariages

Félicitations à :

Maud LAROCHELLE et **Clément** MOUREAUX, mariés le 13 juin 2020
Mélanie LANOVAZ et **Damien** PAULME, mariés le 18 juillet 2020

Décès

Une pensée pour les familles de :

Vanni MENONI décédé le 25 décembre 2019 à l'âge de 75 ans
François VIOLLET décédé le 31 décembre 2019 à l'âge de 82 ans
Julia DUNAND décédée le 30 mars 2020 à l'âge de 89 ans

C'est avec grand plaisir que M^{me} le Maire a procédé au mariage du 1^{er} adjoint de la Commune d'Arenthon, M. Damien Paulme avec M^{me} Mélanie Lanovaz, ce 18 juillet 2020.

Toute l'équipe municipale leur adresse



leurs plus grands vœux de bonheur ainsi que leurs félicitations.

La publication de ces informations d'état-civil a été préalablement autorisée par les familles.

Pour toute prochaine publication d'état-civil dans le bulletin municipal, nous vous invitons à remplir un formulaire d'autorisation de publication auprès du Secrétariat de la Mairie si vous souhaitez que paraisse l'avis d'état-civil, à défaut de quoi nous ne pourrions publier les prochaines naissances, mariages ou décès.

En cette année 2020 des plus imprédictibles et des plus perturbées, il est bien difficile de prévoir des manifestations pour cet automne. Quand la situation sanitaire redeviendra plus stable les associations arenthonnaises ne manqueront pas de vous annoncer leurs manifestations dès que celles-ci ne risqueront plus d'être annulées.

